

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL CYCLOSPORT SAISON 2017

Les dispositions suivantes complètent ou éventuellement modifient les dispositions du règlement national Cycloport Ufolep (Mise à jour de 08/09/2016 et consultable sur www.ufolep-cyclisme.org) et sont applicables aux coureurs et aux épreuves relevant de la Commission Technique Départementale des activités cyclistes de Seine-Et-Marne pour la saison 2017.

Faible nombre de coureurs engagés

Lorsque le nombre d'inscrits en 1^{ère} catégorie sera inférieur ou égal à 15, l'organisateur pourra regrouper les pelotons de 1^{ère} et 2^{ème} catégories. Un classement distinct pour chaque catégorie sera établi.

Demande de changement de catégorie (descente)

Les demandes de changement de catégorie sont recevables uniquement au cours des périodes suivantes :

Début	Fin	Date d'application
Du 06 juin	Au 20 juin	Le 1 ^{er} juillet
De la dernière épreuve cycloport	Au 1 ^{er} novembre	Début de la saison 2018

La demande écrite de descente de catégorie de valeur – formulée par le cycloportif et visée par son président de club – sera examinée en respectant les critères uniformisés par la Commission Technique Départementale : Age, capacité sportive, résultats obtenus, manque de participation, montée de catégorie lors de la saison précédente, fausse déclaration.

Pour tous les coureurs descendus	
Au début de saison	Au 1 ^{er} juillet
Retour dans la catégorie quittée en cas de victoire Ou deux places dans les cinq premiers avant :	
Le 30 juin	La fin de saison 2017
20 points seront attribués et valables toute la saison restante	

Remarque

La demande dûment remplie sera transmise à la CTD uniquement par le correspondant UFOLEP du club dont émane la demande. Pour rappel, le correspondant club est le seul interlocuteur reconnu par la CTD.

Les coureurs accédant à une catégorie supérieure sont tenus de rester une saison complète dans cette catégorie avant de solliciter une éventuelle descente à l'exception des cas suivants :

Coureur âgé de	Classification actuelle	Classification demandée
50 ans et plus	1ère catégorie	2 ^{ème} catégorie
60 ans et plus	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie
60 ans et plus	3 ^{ème} catégorie	GS-A

La CTD se réserve le droit à sa discrétion de descendre des coureurs hors période et hors demande.... Tout cela dans le respect des règles et de « l'esprit » UFOLEP.

Changement de catégorie (Montée)

Tout cycloportif totalisant dans sa catégorie – au cours de la même saison – 30 points et plus intégrera immédiatement la catégorie supérieure. **La CTD se réserve le droit d'utiliser la supériorité manifeste. En outre, la CTD sera extrêmement vigilante concernant les compétiteurs qui tardent à marquer les quelques points qui les séparent de la catégorie supérieure.**

Rappel du règlement national concernant les surclassements: « Même à l'essai, un cycloportif ne peut courir occasionnellement dans une catégorie supérieure. Si un cycloportif veut « s'essayer » dans une catégorie supérieure, il devra terminer la saison dans cette catégorie. »

Déclaration de place hors département

Tout cycloportif figurant dans les 5 premiers de toutes les épreuves non publiées au calendrier UFOLEP Seine et Marnais est tenu de communiquer son résultat via le site de la CTD (Accueil>Commission>Déclaration de place).

En cas de non-déclaration, les points correspondants seront doublés.

Epreuves par étapes (disputés par catégorie de valeur)

Seules les places du classement général sont comptabilisées pour le changement de catégorie.

Remarque

Les coureurs ne participants pas à l'ensemble de l'épreuve se verront comptabiliser les éventuels points obtenus sur les étapes auxquelles ils auront participé.

Les classements

Les Classements sont **entièrement à la charge de l'organisateur.**

Le prix d'équipe

Celui-ci est organisé par la CTD. Afin de rendre accessible le prix d'équipe à tout club ou association sans préjudice de sa composition, il convient de rechercher les 10 meilleures places obtenues sur toutes les catégories (1, 2, 3 et GS scratch, féminines, cadets et minimes). Les 10 premiers de chaque catégorie comptabiliseront des points en fonction du tableau ci-dessous :

Places	Points
1	10
2	8
3	6
4	5
5	4
6	2
7	1
8	1
9	1
10	1

S'il y a 9,8,7 ou 6 partants dans la catégorie, le classement sera calculé sur les 3 premiers de la manière suivante :

Places	Points
1	5
2	3
3	1

S'il y a **5,4 ou 3 partants** dans la catégorie, le classement sera calculé sur les 3 premiers de la manière suivante :

Places	Points
1	3
2	2
3	1

S'il y a **2 partants** dans la catégorie, le classement sera calculé de la manière suivante :

Places	Points
1	2
2	1

1 unique partant dans la catégorie donne droit à **1 point** pour le classement par équipe.

Ces places sont additionnées. Le prix d'équipe sera attribué à l'association totalisant le résultat le plus élevé. En cas d'égalité, la victoire dans la catégorie supérieure est prépondérante. (puis la seconde place etc...).

Remarque

La récompense du prix d'équipe devra être fournie par l'organisateur.

La CTD organisera en fin de saison une remise de récompenses mettant à l'honneur les clubs primés lors de la réunion générale des clubs.

Dispositions diverses sur les épreuves

La CTD peut demander à l'organisateur une place dans l'un des véhicules ouvrant les épreuves. Cette disposition a pour but d'assurer que l'équité sportive est respectée, notamment lors du dépassement d'un peloton par groupe d'une catégorie supérieure (exemple le peloton des 3^{èmes} catégorie doublé par une échappée de 1^{ères} catégorie).

Les Championnats Départementaux

Disputé par catégorie d'âge, il est ouvert à tous cycloportifs titulaires d'une licence et d'une carte nationale route (sous réserve que la licence et la carte soient homologuées depuis au moins 8 jours). Le résultat obtenu n'est pas pris en compte pour le changement de catégorie.

Podium départemental route

6 participations aux épreuves organisées en Seine et Marne y compris les contre-la-montre (à l'exception des championnats de la spécificité) sont obligatoires pour y prétendre.

Podium Départemental CLM individuel

4 participations à des épreuves figurant au calendrier cycloport (77) sont obligatoires pour y prétendre ou 3 épreuves dont celle de Dormelles (le 09 avril 2017).

Podiums Départemental CLM par équipes

4 participations à des épreuves figurant au calendrier cycloport (77) ou 3 épreuves dont celle de Dormelles (le 09 avril 2017) pour chacun des coureurs sont obligatoires pour y prétendre.

Pour les catégories Jeunes (Masculines et Féminines - 13-14 ans & 15-16 ans)

4 participations à des épreuves figurant au calendrier cycloport (77) sont demandées ou 3 épreuves dont celle de Dormelles (le 09 avril 2017).

Remarques

- 1. La participation à une épreuve à étapes ne comptera que pour une participation.*
- 2. Les clubs organisant une épreuve pourront transmettre la liste de leurs licenciés ayant participé activement à la tenue de cette épreuve (juge à l'arrivée, signaleur, voiture ouvreuse). La CTD leur comptabilisera alors cette action comme une participation (dans la limite d'une participation). La liste des coureurs concernés – et leur(s) tâch(s)e le jour de l'épreuve – devra être transmis au plus tard 7 jours suivant l'organisation.*

Les Championnats Nationaux

National Cycloport

Disputé par catégorie d'âge, il est ouvert uniquement au cycloportif ayant participé impérativement aux Championnats Départemental et Régional, et sous réserve d'être retenu (e) dans la sélection du comité.

Contre-la-Montre

Disputé par catégorie d'âge, il est ouvert uniquement au cycloportif ayant participé impérativement aux Championnats Départemental et/ou Régional, et sous réserve d'être retenu (e) dans la sélection du comité.

Lors de l'établissement des sélections pour les championnats nationaux, la CTD donnera priorité aux coureurs qui répondront aux critères d'accessibilité au podium départemental de la discipline.

La CTD effectuera les sélections sur la base des critères suivants :

- Les **3** coureurs du podium départemental,
- Les **2** coureurs Seine et Marnais les mieux classés au Championnat Régional, hors podium départemental,
- **1** coureur sélectionné à la discrétion de la Commission Technique Départementale.

Tarifs courses et reversements à la Commission

Tarifs d'inscription à une course	Nombre d'engagés (sur l'ensemble des catégories adultes)	Reversements à la Commission
Adultes toutes catégories 6€	De 1 à 200 et plus De 1 à 199 De 1 à 149 De 1 à 99 De 1 à 49	1,15€ / engagé 1,05€ / engagé 0,85€ / engagé 0,60€ / engagé 0€ / engagé
Jeunes 13-14 ans et 15-16 ans 3€	Aucun reversement pour les catégories jeunes	

Remarque

Il n'y aura pas de reversements pour les coureurs du club organisateur ayant participé à l'épreuve – ces coureurs ne seront pas comptabilisés dans le nombre total d'engagés. De plus, aucun reversement ne sera demandé au club organisateur à partir de leur seconde organisation.

Toute organisation doit avoir le souci de la promotion de l'image de marque de l'UFOLEP. Le présent règlement est élaboré pour établir un bon déroulement des épreuves. Il appartient à

chaque coureur d'en respecter les règles et l'esprit UFOLEP et à chaque responsable et dirigeant d'association ou de club d'être garant de son application.

Points divers

Contacteur la CTD

Les compétiteurs peuvent souhaiter adresser des messages à l'encontre de la CTD concernant des points de réglementation, des réclamations ou bien d'autres demandes diverses (propositions d'amélioration, informations d'épreuve...). **Toutefois, afin que les membres de la CTD ne soient pas submergés de messages en tous genres, toute demande non relayée par le correspondant club ne sera pas traitée.**